



RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY

Concours de gardien-brigadier de police municipale Session 2023

Propos introductifs :

Le rapport du Président du jury s'adresse à l'ensemble des candidats qui souhaitent présenter un concours d'accès au grade de gardien-brigadier de police municipale.

Il est également destiné aux différentes structures qui dispensent des préparations pour ces concours.

Il s'agit de dresser un bilan statistique du déroulement de ces concours externe et internes, mais surtout d'apporter l'analyse du jury sur les prestations des candidats, qu'il s'agisse d'épreuves écrites ou orales.

I - PRESENTATION

Considérant les demandes d'organisation formulées par les collectivités territoriales et des établissements publics affiliés ou conventionnés du département des Alpes-Maritimes, le CDG06 a ouvert les concours externe et internes de gardien-brigadier de police municipale par arrêté n°2022-124 en date du 12 juillet 2022.

Pour ces concours, les Centres de gestion ont fait le choix d'une élaboration nationale des sujets.

C'est dans ce cadre qu'une cellule nationale d'élaboration des sujets a été créée, sa mission étant de piloter le processus d'élaboration des sujets ainsi que tous les éléments relatifs au cadrage des épreuves, écrites et orales.

Cette initiative a pour objectif d'assurer l'égalité de traitement entre les candidats mais également l'harmonisation de la sélection des futurs gardien-brigadier de police municipale.

A. Présentation du cadre d'emplois – fonctions

Les membres de ce cadre d'emplois exécutent sous l'autorité du maire, dans les conditions déterminées par les lois du 15 avril 1999, du 15 novembre 2001, du 27 février 2002, du 18 mars 2003 et du 31 mars 2006, les missions de police administrative et judiciaire relevant de la compétence de celui-ci en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.

Ils assurent l'exécution des arrêtés de police du maire et constatent par procès-verbaux les contraventions à ces arrêtés ainsi qu'aux dispositions des codes et lois pour lesquelles compétence leur est donnée.

B. Conditions d'accès au grade

CONDITIONS SPECIFIQUES:

- être âgé(e) de dix-huit ans au minimum,
- avoir la nationalité française.

➔ Concours externe :

Le concours externe était ouvert aux candidats titulaires :

- d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles (anciennement niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles)
- ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par les dispositions du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Ont été toutefois dispensés des conditions de diplôme :

- les mères et pères ayant élevé ou élevant effectivement au moins trois enfants,
- les sportifs de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministre chargé des Sports.

➔ Premier concours interne :

Un premier concours interne était ouvert aux agents publics de la fonction publique territoriale exerçant depuis au moins deux ans, au 1er janvier de l'année du concours soit au 01/01/2023, des fonctions d'agent de surveillance de la voie publique.

➔ Deuxième concours interne :

Un deuxième concours interne était ouvert aux agents publics mentionnés ci-dessous, exerçant depuis au moins deux ans, au 1er janvier de l'année du concours soit au 01/01/2023.

Ces agents publics sont :

- les volontaires des armées, en service au sein de la gendarmerie nationale (3° de l'article L.4145-1 du code de la défense) ;
- les agents âgés de 18 ans à moins de 30 ans, recrutés en qualité de contractuels de droit public pour une période de 3 ans, renouvelable une fois, afin d'exercer des missions de policiers adjoints (anciennement adjoints de sécurité) auprès des fonctionnaires des services actifs de la police nationale (l'article L.411-5 du code de la sécurité intérieure) .

C. Postes ouverts et dates d'inscriptions :

- Le nombre de postes à pourvoir était fixé à 170 et le nombre total de candidats inscrits était de 499 répartis comme suit :

Concours	Postes	Inscrits
Externe	73	508
1er concours interne	43	95
2ème concours interne	28	28
Total	144	631

- La période d'inscription à cette session était fixée selon le calendrier ci-dessous :

Début de la période de préinscription en ligne	Mardi 04 octobre 2022
Fin de la période de préinscription en ligne	Mercredi 09 novembre 2022
Date limite de dépôt des dossiers de préinscription	Jeudi 17 novembre 2022

II – LE PROFIL DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

Le nombre total de candidats admis à concourir était de 559.

❖ Origine, genre et âge :

Concours	Origine géographique des candidats admis à concourir				Total
	Région PACA		Corse	Autres départements	
	Département 06	Autres départements			
Externe	171	87	5	198	461
1 ^{er} Interne	34	17	0	26	77
2 ^{ème} Interne	4	9	0	8	21

Concours	Genre	Nombre d'admis à concourir
Externe	Homme	286
Externe	Femme	175
1 ^{er} Interne	Homme	52
1 ^{er} Interne	Femme	25
2 ^{ème} Interne	Homme	12
2 ^{ème} Interne	Femme	9

Concours	Tranches d'âge	Nombre d'admis à concourir
Externe	20 à 29 ans	202
Externe	30 à 39 ans	21
Externe	40 à 49 ans	159
Externe	50 ans et plus	66
1 ^{er} Interne	20 à 29 ans	19
1 ^{er} Interne	30 à 39 ans	30
1 ^{er} Interne	40 à 49 ans	18
1 ^{er} Interne	50 ans et plus	10
2 ^{ème} Interne	20 à 29 ans	20
2 ^{ème} Interne	30 à 39 ans	1

❖ Niveaux de diplôme et Préparation au concours :

Concours	Niveaux de diplôme	Nombre d'admis à concourir
Externe	Aucun diplôme	21
Externe	Niveau 3 (BEP, CAP...)	138
Externe	Niveau 4 (BAC)	215
Externe	Niveau 5 (bac +2)	45
Externe	Niveau 6 (licence)	28
1 ^{er} Interne *	Non renseigné	13
1 ^{er} Interne *	Niveau 3 (BEP, CAP...)	36
1 ^{er} Interne *	Niveau 4 (BAC)	22
1 ^{er} Interne *	Niveau 5 (bac +2)	5
1 ^{er} Interne *	Niveau 6 (licence)	1
2 ^{ème} Interne *	Aucun diplôme	1
2 ^{ème} Interne *	Niveau 3 (BEP, CAP...)	8
2 ^{ème} Interne *	Niveau 4 (BAC)	11
2 ^{ème} Interne *	Niveau 5 (bac +2)	1

Concours	Mode de préparation *	Nombre d'admis à concourir
Externe	Autre	79
Externe	CNED	2
Externe	CNFPT	1
Externe	GRETA	4
Externe	Interne à la collectivité	14
Externe	Préparation personnelle	361
1 ^{er} Interne	Autre	8
1 ^{er} Interne	CNED	1
1 ^{er} Interne	CNFPT	4
1 ^{er} Interne	Interne à la collectivité	6
1 ^{er} Interne	Préparation personnelle	58
2 ^{ème} Interne	Autre	4
2 ^{ème} Interne	Préparation personnelle	17

* selon déclarations des candidats

III - LES EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées à la date nationale du Jeudi 11 mai 2023 (date nationale) au Palais des expositions de Nice.

Les candidats en situation de handicap ont été convoqués à la même date ci-dessus, en fonction de leur voie d'accès, dans les locaux du Centre de Gestion des Alpes-Maritimes et ont bénéficié des aménagements d'épreuves demandés (1/3 temps supplémentaire, ou matériels spécifiques...).

A. Nature des épreuves d'admissibilité :

Les concours de gardien-brigadier de police municipale comportent les épreuves obligatoires d'admissibilité suivantes :

Concours Externe	1 ^{er} concours interne	2 ^{ème} concours interne
1) La rédaction d'un rapport établi à partir d'un dossier relatif à un événement survenu dans un lieu public Durée : 1 heure 30 minutes ; coefficient 3	La rédaction d'un rapport établi à partir d'un dossier relatif à un événement survenu dans un lieu public Durée : 2 heures; coefficient 3	
2) La réponse, à partir d'un texte remis aux candidats, à des questions sur la compréhension de ce texte et l'explication d'une ou plusieurs expressions figurant dans ce texte Durée : 1 heure ; coefficient 2.		

Toute absence ou toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves écrites d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

Peuvent seuls être autorisés à se présenter aux épreuves d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.

B. Participation et résultats aux épreuves d'admissibilité :

NOMBRE CANDIDATS/ CONCOURS	Concours externe	1 ^{er} concours interne	2 ^{ème} concours interne	TOTAL
Admis à concourir	461	77	21	559
Présents à l'admissibilité	245	56	13	314
Absentéisme %	46.85 %	27.27 %	38.10 %	43.83 %
Moyenne de l'épreuve de « Rapport » / 20 points*	9	12.42	12.73	-
Moyenne de l'épreuve de « questions » / 20 points *	11.63			
Nombre de notes éliminatoires à l'épreuve de rapport (< à 5/20)	33	0	0	33
Nombre de notes éliminatoires à l'épreuve de questions (< à 5/20)	4			4
Moyenne des épreuves / 20 points	10.06	12.42	12.73	-
Nombre de candidats avec moyenne < à 10/20 *	118	5	2	125
Nombre de candidats avec moyenne ≥ à 10/20	127	51	11	189

* y compris notes éliminatoires

C. Evaluation des épreuves écrites d'admissibilité :

Les correcteurs ont pu constater :

► Concours externe :

1° Rédaction d'un rapport :

Les bonnes copies sont celles des candidats qui ont compris l'objectif de l'épreuve (en se basant sur la note de cadrage) et qui se sont appuyés sur de bonnes bases juridiques pour justifier leurs actions.

Les autres démontrent d'une mauvaise préparation et d'une absence de connaissance du cadre légal.

Beaucoup de confusion entre les compétences de la gendarmerie, de la police nationale et du rôle de la Police Municipale et des difficultés à analyser correctement le sujet.

Problèmes récurrents d'orthographe et de syntaxe.

Globalement, le niveau est faible à moyen mais jamais excellent.

2 ° Compréhension de texte :

Dans l'ensemble, le niveau de vocabulaire est assez faible.

Les candidats ont des difficultés à rédiger et à développer leurs réponses même si dans l'ensemble le texte a été compris.

► Concours internes (1er et 2ème) :

Rédaction d'un rapport :

Le niveau est globalement moyen sur le fond et la forme avec des lacunes en orthographe.

Les connaissances sont souvent approximatives et les candidats ont du mal à analyser la situation dans sa globalité.

IV - L'ADMISSIBILITE

Pouvaient être seuls autorisés à se présenter aux épreuves d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.

Après avoir examiné les notes obtenues par les candidats aux épreuves écrites d'admissibilité des concours externe et internes de gardien-brigadier de police municipale, le jury a déclaré 189 candidats admissibles en fixant les seuils d'admissibilité selon la répartition comme suit :

NOMBRE CANDIDATS/ CONCOURS		Concours externe	1 ^{er} concours interne	2 ^{ème} concours interne	TOTAL
Présents à l'admissibilité		245	56	13	314
Seuil d'admissibilité /20 points		10	10	10	-
Admissibles	TOTAL	127	51	11	189
	Hommes	77	35	4	116
	Femmes	50	16	7	73

A l'issue de cette première phase, au :

- concours externe : 52 % des candidats présents aux épreuves écrites ont été déclarés admissibles ;
- 1^{er} concours interne : 91 % des candidats présents à l'épreuve écrite ont été déclarés admissibles ;
- 2^{ème} concours interne : 85 % des candidats présents à l'épreuve écrite ont été déclarés admissibles.

V - LES EPREUVES D'ADMISSION

A- La nature des épreuves d'admission :

Le concours de gardien-brigadier de police municipale de cette session comporte les épreuves d'admission obligatoires et des tests psychotechniques obligatoires selon le tableau ci-dessous :

Concours Externe	1 ^{er} concours Interne	2 ^{ème} concours interne
<p>1°- Un entretien avec le jury permettant à ce dernier d'apprécier :</p> <ul style="list-style-type: none">- la personnalité du candidat- et sa motivation pour occuper un emploi d'agent de police municipale,- ainsi que ses connaissances sur le fonctionnement général des institutions publiques <p>Durée : 20 minutes ; coefficient 3.</p>	<p>1° Un entretien avec le jury, à partir du dossier fourni par le candidat au moment de son inscription, permettant d'apprécier :</p> <ul style="list-style-type: none">- le parcours du candidat,- sa motivation- et sa capacité à exercer des fonctions d'agent de police municipale,- ainsi que ses connaissances relatives à la déontologie de la fonction et à la répartition des rôles en matière de sécurité publique. <p>Seul l'entretien donne lieu à notation. Le dossier n'est pas noté.</p> <p>Durée : 20 minutes dont un exposé liminaire d'au plus 5 minutes ; coefficient 2</p>	
<p>2° - Epreuves physiques</p> <p>a) Une épreuve de course à pied (100 mètres);</p> <p>b) Une autre épreuve physique choisie parmi les disciplines suivantes : saut en hauteur, saut en longueur, lancer de poids (6 kg pour les hommes ; 4 kg pour les femmes), natation (50 mètres nage libre, départ plongé).</p> <p>(coefficient 1)</p>		
<p>3° - Tests psychotechniques.</p> <p>Ces tests, non éliminatoires, passés dans des conditions garantissant l'anonymat des candidats, ont été élaborés et interprétés par des psychologues possédant les qualifications requises, destinés à permettre une évaluation du profil psychologique des candidats.</p> <p>Toute absence aux tests entraînait l'élimination du candidat.</p>		

B- La participation et les résultats des épreuves d'admission :

Toute absence ou toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admission entraînait l'élimination du candidat.

Toute absence aux tests psychotechniques entraînait l'élimination du candidat.

Les épreuves physiques se sont déroulées le jeudi 28 septembre 2023 aux Stades nautique et du Fort Carré à Antibes.

Les candidates enceintes ont été dispensées au vu d'un certificat médical établissant leur état et ont été créditées d'une note égale à la moyenne des notes obtenues par l'ensemble des candidats de ce concours.

Les tests psychotechniques se sont déroulés le Jeudi 05 octobre 2023 (date nationale) au Casino Terrazur de Cagnes Sur Mer.

Les épreuves orales d'admission ont eu lieu du Lundi 08 janvier 2024 au Vendredi 12 janvier 2024 dans les locaux du CDG06.

Les épreuves d'entretien ont été conduites par les membres du jury, constitués de 2 groupes d'examinateurs, représentant chacun un des collèges (élus, fonctionnaires territoriaux, psychologues et personnalités qualifiées).

a) Participation :

NOMBRE / CONCOURS	Concours externe	1 ^{er} concours interne	2 ^{ème} concours interne	TOTAL
Postes ouverts	73	43	28	144
Admissibles	127	51	11	189
Présents aux épreuves physiques	119	48	10	177
Présents aux tests psychotechniques	116	48	9	173
Présents à l'épreuve d'entretien	110	45	9	164
Absents à 1ere épreuve d'admission / admissibles	17	6	2	25

CHOIX EPREUVES PHYSIQUES / CONCOURS	Concours externe	1 ^{er} concours interne	2 ^{ème} concours interne	TOTAL (% admissibles)
Lancer de poids	45	22	6	73 (39%)
Natation	63	19	4	86 (46 %)
Saut en longueur	10	7	0	17 (9 %)
Saut en hauteur	1	0	0	1 (1%)

b) Résultats à l'admission :

Epreuves d'admission	Nombre de candidats				Moyenne / épreuve *
	Présents	Avec Notes éliminatoires	avec Note \geq à 5 et $<$ 10	avec Note \geq 10	
Concours externe					
1 ° - Epreuves physiques	119	8	70	41	8.90
2 ° - Entretien	110	8	17	85	13
1^{er} concours interne					
1 ° - Epreuves physiques	48	6	25	17	8.67
2 ° - Entretien	45	1	13	31	11.66
2^{ème} concours interne					
1 ° - Epreuves physiques	10	1	7	2	7.25
2 ° - Entretien	9	3	1	5	10.78

* y compris notes éliminatoires

C- Evaluation de l'épreuve orale d'admission :

Les membres du jury ont pu constater :

► Concours externe :

Sur la forme : de manière générale, les candidats ont préparé leur exposé et ont su démontrer leur motivation.

Sur le fonds : le niveau des candidats est hétéroclite.

Certains ont fait preuve de curiosité avant l'épreuve et ont su démontrer leur aptitude à exercer les missions du cadre d'emplois.

► 1er concours interne :

Sur la forme : Le niveau est très hétéroclite avec des exposés des candidats très préparés, d'autres au contraire sans préparation ni matière à exposer.

Sur le fonds : Un manque de référence juridique pour certains candidats et une méconnaissance des compétences du policier municipal alors qu'ils sont dans la profession.

► 2ème concours interne :

Sur la forme : Des exposés des candidats trop brefs.

Sur le fonds : Disparité très importante des candidats dans les connaissances et aptitudes à exercer les missions : entre insuffisance totale et excellence.

VI - L'ADMISSION

Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

Le jury s'est réuni le Jeudi 1^{er} février 2024.

Après avoir examiné les notes obtenues des candidats aux épreuves du concours de gardien-brigadier de police municipale, session 2023, au regard de la répartition des postes ouverts par arrêté n° 2022-124 en date du 12 juillet 2022, le jury a décidé de :

- de modifier la répartition des postes, conformément à l'article n° 4 du Décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,
 - d'arrêter les seuils d'admission,
 - et a déclaré 112 candidats admis,
- selon la répartition comme suit :

NOMBRE / CONCOURS	Concours externe	1 ^{er} concours interne	2 ^{ème} concours interne	TOTAL
Postes	78	43	23	144
Seuil admission / 20 points	11	10.50	11	-
Admis	78	29	5	112

A l'issue de cette dernière phase du concours, pour le :

- concours externe : 71 % des candidats présents à toutes les épreuves d'admission ont été déclarés admis ;
- 1^{er} concours interne : 64 % des candidats présents à toutes les épreuves d'admission ont été déclarés admis ;
- 2^{ème} concours interne : 56 % des candidats présents aux épreuves d'admission ont été déclarés admis.

Ci-dessous, quelques données statistiques sur les 112 candidats lauréats du concours de gardien-brigadier de police municipale – session 2023 :

❖ Genres et tranches d'âge des lauréats :

Concours	Genre	Nombre de lauréats
Externe	Homme	48
Externe	Femme	30
1 ^{er} Interne	Homme	20
1 ^{er} Interne	Femme	9
2 ^{ème} Interne	Homme	2
2 ^{ème} Interne	Femme	3
Total		112

Concours	Tranches d'âge	Nombre de lauréats
Externe	20 ans et moins	3
Externe	20 à 29 ans	38
Externe	30 à 39 ans	24
Externe	40 à 49 ans	9
Externe	50 ans et plus	4
1 ^{er} Interne	20 à 29 ans	6
1 ^{er} Interne	30 à 39 ans	12
1 ^{er} Interne	40 à 49 ans	8
1 ^{er} Interne	50 ans et plus	3
2 ^{ème} Interne	20 à 29 ans	5
TOTAL		112

❖ Niveaux de diplôme et Préparations aux concours :

Concours	Niveaux de diplôme *	Nombre de lauréats
Externe	Aucun diplôme	3
Externe	Niveau 3 (BEP, CAP...)	19
Externe	Niveau 4 (BAC)	40
Externe	Niveau 5 (bac +2)	6
Externe	Niveau 6 (licence)	8
Externe	Niveau 7 (master)	2
1 ^{er} Interne	Aucun diplôme	5
1 ^{er} Interne	Niveau 3 (BEP, CAP...)	10
1 ^{er} Interne	Niveau 4 (BAC)	12
1 ^{er} Interne	Niveau 5 (bac +2)	2
2 ^{ème} Interne	Niveau 3 (BEP, CAP...)	1
2 ^{ème} Interne	Niveau 4 (BAC)	4
TOTAL		112

Concours	Mode de préparation *	Nombre de lauréats
Externe	Autre	11
Externe	GRETA	1
Externe	Interne à la collectivité	3
Externe	Préparation personnelle	63
1 ^{er} Interne	Autre	1
1 ^{er} Interne	CNED	1
1 ^{er} Interne	CNFPT	2
1 ^{er} Interne	Interne à la collectivité	2
2 ^{ème} Interne	Préparation personnelle	5
TOTAL		112

*selon déclarations des candidats

Conclusion :

Le jury félicite tous les lauréats du concours de gardien-brigadier de police municipale – session 2023 et encourage vivement ceux qui ont échoué à poursuivre leurs efforts.

Le Président du jury tient à remercier vivement les correcteurs et les membres du jury pour leur investissement et leur disponibilité, qui ont permis le bon déroulement des épreuves.

Le 15/06/2024, Madame Valérie PREMOLI, Présidente du jury – Adjoint au Maire de Villeneuve-Loubet.

Signature :

